



Jean-Paul Brunet, *Charonne. Lumières sur une tragédie*

Paris, Flammarion, 2003, 333 p., ISBN 9 782080 683410

Emmanuel Blanchard



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/chs/568>

DOI : [10.4000/chs.568](https://doi.org/10.4000/chs.568)

ISSN : 1663-4837

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2003

Pagination : 120-122

ISBN : 2-600-008990-3

ISSN : 1422-0857

Référence électronique

Emmanuel Blanchard, « Jean-Paul Brunet, *Charonne. Lumières sur une tragédie* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 7, n°2 | 2003, mis en ligne le 23 février 2009, consulté le 23 mars 2022. URL : <http://journals.openedition.org/chs/568> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chs.568>

Ce document a été généré automatiquement le 23 mars 2022.

© Droz

Jean-Paul Brunet, *Charonne. Lumières sur une tragédie*

Paris, Flammarion, 2003, 333 p., ISBN 9 782080 683410

Emmanuel Blanchard

RÉFÉRENCE

Jean-Paul Brunet, *Charonne. Lumières sur une tragédie*, Paris, Flammarion, 2003, 333 p., ISBN 9 782080 683410

- 1 *Charonne. Lumières sur une tragédie* est conçu comme une suite et un complément à *Police contre FLN. Le drame d'octobre 61* (Flammarion, 1999). Jean-Paul Brunet revendique la filiation entre ces deux ouvrages, tant dans la méthode – par une pratique positiviste de l'analyse d'archives inédites, apporter l'éclairage le plus complet possible sur deux événements pour lesquels les enjeux politiques et de mémoire empêcheraient d'établir véritablement les faits – que dans le contenu – les 2 premiers chapitres de *Charonne...* sont consacrés au 17 octobre 1961. Dans les deux cas, l'auteur sollicite principalement les archives de la Préfecture de police, et quelques témoins policiers ou syndicalistes CFTC.
- 2 À propos du 17 octobre 1961, l'auteur fait porter l'essentiel de ses efforts sur le dénombrement du nombre de victimes de la répression de cette manifestation et poursuit ainsi la polémique entamée avec Jean-luc Einaudi¹. Pour les lecteurs désireux de connaître et comprendre l'événement, cette partie du livre est loin d'être la plus convaincante. L'auteur le reconnaît d'ailleurs à demi-mots en écrivant « *que les historiens ne pourront jamais proposer des chiffres précis de victimes de la police, mais simplement des ordres d'idées* » (p. 66). Revoyant à la baisse les principales estimations², il impute avec certitude une trentaine de morts à la répression policière de la manifestation interdite des Algériens. Celle-ci était pourtant pacifique puisque les participants à ce défilé s'étaient conformés aux consignes strictes de calme données par le FLN, mouvement clandestin que Brunet décrit avec justesse comme violent et à

« visées totalitaires ». L'explication principale donnée par l'auteur à ce massacre réside dans le contexte de guerre et dans les représailles que certains policiers auraient été prompts à faire porter sur l'ensemble de la population algérienne assimilée aux membres de l'organisation spéciale du FLN responsables de la mort de dizaines de policiers³. Loin de nier les violences et exactions policières (« *Non contents de leur faire subir violences indignes et traitements dégradants, certains policiers avaient entrepris de se faire justice eux-mêmes* » (p. 51)), l'auteur pointe les dérives d'une partie de la base policière vers une délinquance qu'il qualifie de droit commun (vol des Algériens contrôlés) ou une violence politique exercée hors-travail (existence « d'escadrons de la mort » auxquels auraient participé certains policiers). Il laisse cependant entendre que le responsable principal du « drame d'octobre 61 » est le FLN. En appelant ses militants à manifester malgré le couvre-feu, et alors que les faibles effectifs policiers n'étaient pas du tout préparés à cette démonstration de force, il les aurait exposés au déchaînement de violence de gardiens de la paix assoiffés de vengeance et échappant au contrôle de leur hiérarchie.

- 3 Même si le plan adopté par l'auteur incite à la comparaison entre le 17 octobre 61 et « Charonne », le contexte, le bilan, et les explications avancées par Jean-Paul Brunet diffèrent. En ce début d'année 1962, les défilés à l'appel des syndicats et partis de gauche, bien qu'interdits, se multipliaient afin de dénoncer les attentats de l'OAS et réclamer la paix en Algérie. Les heurts avec les forces de l'ordre étaient nombreux et le 8 février 1962, ils prirent un tour dramatique à la station de métro Charonne (9 morts). Pour expliquer la mort de ces militants communistes, l'auteur écarte de façon convaincante les hypothèses d'une infiltration des forces de police par l'OAS ou d'une « bousculade » rendue meurtrière par la fermeture des grilles de la station de métro Charonne⁴. Il démontre, documents et témoignages à l'appui, le déchaînement de violence d'un service d'ordre, aux effectifs étoffés et aguerris, qui n'hésita pas à s'acharner sur des manifestants désarmés et tombés à terre : « *la violence des policiers a été meurtrière, et pas seulement de façon indirecte en « aidant » les victimes à s'étouffer, mais directement, en répandant des coups de cette matraque redoutable qu'était le bidule, avec la volonté et la rage de faire mal, voire de tuer* » (p. 225). Surtout il ne s'arrête pas aux responsabilités des exécutants ou de l'encadrement policier et met au jour toute la chaîne des responsabilités, sans s'arrêter au Préfet Papon, mais en remontant jusqu'au Général de Gaulle. Celui-ci, tout à sa volonté de ne pas voir la rue lui échapper au profit des « factieux » (amalgamant ainsi PCF et OAS), aurait laissé carte blanche à la police pour réprimer « avec la plus grande énergie » les tentatives d'échapper aux interdictions de manifester. L'auteur entend démontrer ainsi que ce sont dans les relations réciproques entre la police et le pouvoir politique, et non dans une dérive de la police vers les positions fascisantes de l'OAS, que résident les causes de l'attitude odieuse d'une partie des effectifs engagés ce soir-là. Cette partie de l'ouvrage est la plus convaincante et l'on peut regretter que cette grille d'explication ait peu été exploitée par l'auteur pour expliquer le 17 octobre 1961, ramené à un affrontement Police-FLN qui minore les responsabilités du pouvoir politique.
- 4 D'une manière générale, l'ouvrage souffre de l'absence de prise en compte de la moyenne durée. L'auteur omet par exemple de rappeler que bien avant la guerre, les Algériens étaient déjà les victimes quasi-exclusives des « débordements policiers » : une dizaine d'entre eux était ainsi tombée sous les coups ou les balles des forces de l'ordre entre 1950 et novembre 1954⁵. Ce seul constat suffit à relativiser les hypothèses

avancées par Jean-Paul Brunet (contexte de guerre, rôle du FLN) pour expliquer le massacre du 17 octobre 1961.

- 5 Si au delà de l'établissement des faits, l'intérêt pour cette période est guidé par la volonté de comprendre comment a pu se développer une telle impunité policière, on pourra regretter que l'auteur n'analyse pas plus la place occupée par l'institution policière dans le champ politico-juridique. En effet, dès les débuts de la IV^e République, sous les injonctions contradictoires d'un pouvoir politique ayant affirmé depuis la fin de la guerre, à la fois l'égalité de traitement en métropole entre citoyens et Français Musulmans d'Algérie (FMA) et la nécessité d'encadrer strictement cette population, la Préfecture de police avait pris l'habitude de relativiser le caractère performatif du droit, le plus souvent réduit à un pur formalisme. Dans le même temps, les répercussions en métropole de la guerre en Algérie, accrurent la dépendance du pouvoir politique vis-à-vis des forces de l'ordre et donnèrent à l'institution policière une réelle autonomie. En l'absence de sursaut citoyen, rien ne pouvait donc véritablement venir limiter l'utilisation de la violence dite légitime par les forces de l'ordre.
- 6 Cette absence de réflexion de moyenne durée sur la place de l'institution policière en ces années de trouble, peut d'autant plus être regrettée que l'auteur consacre nombre de pages à des développements qui ont peu leur place dans un ouvrage de cette ambition. Le nécessaire débat historiographique dérive trop souvent vers les mises en cause personnelles et les raccourcis⁶, qui ont peu à voir avec la méthodologie et l'éthique de l'historien dont se réclame l'auteur et nuisent à l'analyse dépassionnée d'une institution dont les « dérives » étaient nécessaires à la perpétuation d'un projet colonial qui vivait alors ses dernières heures.

NOTES

1. Einaudi Jean-Luc, *La bataille de Paris*, Seuil, 1991 et *Octobre 61. Un massacre à Paris*, Fayard, 2001.
2. Outre celles de Jean-Luc Einaudi, on peut se reporter aux rapports Mandelkern (1998) et Géronimi (1999). Sans trancher sur la question du bilan, la tendance de l'auteur à minorer et nier la spécificité du 17 octobre 61 est patente. Il conclut ainsi cet ouvrage par : « sur un mode mineur par rapport à la situation en Algérie, Charonne marque bien le paroxysme de la violence atteint en France à la fin de la guerre d'Algérie » (p. 303).
3. L'auteur évoque 47 fonctionnaires de police tués lors d'attentats individuels. Pour la période 58-61, le tableau d'honneur de la PP ne référence que 27 noms (tous n'étant pas des victimes du FLN) : il est vrai que les « harkis » de la FPA (force de police auxiliaire) décédés en service n'y sont pas portés.
4. Il avait par ailleurs déjà démontré (*L'histoire*, n°263, mars 2002, pp. 76-81) que ces grilles étaient constamment restées ouvertes.
5. Tartakovsky Danièle, *Les manifestations de rue en France 1918-1968*, publications de la Sorbonne, 1997.
6. Pour n'en citer qu'un : « Croit-on qu'il soit anodin que des tracts et des publicités faisant état des centaines de morts supposés du 17 octobre aient été distribués aux jeunes d'origine algérienne, à l'entrée du

Stade de France, lors du match de football France-Algérie où la Marseillaise fut sifflée et le stade envahi ? » (p.40)). Il s'agit d'un match qui s'est déroulé en septembre 2001.

AUTEURS

EMMANUEL BLANCHARD

Université de Bourgogne et Cespip, emblanchard2wanadoo.fr